



Communiqué 2020-35 Le 9 octobre 2020

Informations diverses

Bonjour à tous les membres,

Dossier sur les armes à feu

Une petite mise à jour pour vous expliquer que le dossier original découlant du poste de Gatineau est toujours au rôle mais en attente d'une date pour la suite au tribunal. Les deux parties (CRQ et la Fraternité) ont convenu d'y associer les dossiers de Charny et de Roberval une fois qu'ils seront rendus à l'étape de procéder à la cour, par contre la COVID-19 repousse les délais.

Nous avons fait des demandes pour avoir accès au rapport du criminologue Boivin -via l'employeur et via la loi de l'accès à l'information- sans succès présentement. La Fraternité avait elle-même produite un rapport interne sur l'environnement de notre travail et le contexte de l'arme de service qui avait été remis à M. Boivin plus tôt cette année. Nous l'avons bonifié depuis et une copie vous sera transmise d'ici la fin du mois d'octobre.

Pour le livre vert du MSP, tous nos documents sont déposés et nous attendons la convocation.

Site internet

Nous travaillons à une refonte complète de notre site internet. De concert avec une firme établie qui a construit et maintient les sites de plusieurs organismes dont ceux des syndicats de la détention (SAPSCQ) et de la sûreté du Québec (APPQ). La mise en place du nouveau site serait pour décembre prochain. Nous le voulons ouvert et facilement accessible pour tous. Si vous avez des commentaires ou suggestions, veuillez communiquer avec notre responsable aux communications, Mme Isabelle Charette qui participe aux travaux avec M. Eric Labonté et M. Jean-Claude Daignault.

Président d'élection (un rappel) et vote électronique

Des élections seront déclenchées bientôt et nous aurons besoin d'un membre pour en assurer le bon déroulement. Ce poste de président des élections est ouvert à tous, nous vous invitons à déposer votre candidature auprès de votre directeur syndical. Une personne sera élue lors du conseil de direction du 17 octobre 2020. C'est une façon de participer à la démocratie du syndicat.

Compte tenu de la COVID et des manipulations des votes papiers, la façon de voter par courrier sera remplacée par un système de vote électronique tout à fait anonyme qui nous est proposé par la firme qui travaille sur notre site internet. La tâche du président d'élection sera ainsi allégée. Pour en savoir plus vous pouvez contacter l'une des trois personnes nommées plus haut.

Ressource humaine (RH) SAAQ – transfert de la gestion de paie -Assurance SSQ

Plusieurs de nos membres ont vécu une expérience difficile dans la résolution d'un problème avec la paie. Nous tenons à vous informer qu'une partie de la gestion du service de la paie de la SAAQ a été transférée à ITQ (infrastructure technologique Québec). Ce changement est arrivé en même temps que l'implantation du nouveau régime d'assurance collective (SSQ), et de concert avec une baisse des employés aux RH.

Plusieurs membres de l'exécutif ont traité des demandes des membres pour régler des situations aiguës afin qu'ils reçoivent une paie digne de ce nom. Nous désirons vous informer que nous sommes disponibles pour vous aider dans ces démarches.

Dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) sur le RENIR

Le VGQ a déposé son rapport qui fait état des problématiques du RENIR qui ont depuis des années des répercussions sur notre travail dans les cas de la couverture radio; c'est difficile de faire un 10-32 si les ondes ne sont pas disponibles. Enfin quelqu'un qui dit comme nous! Vous trouverez ci-bas un le lien vers le rapport.

https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/165/vgq_ch05_renir_web.pdf

Conseil de direction et cahier de charge

Q : Suite au conseil de direction physique prévu plus tôt le mois dernier et qui a été annulé à cause des consignes sanitaires concernant le coronavirus, pourquoi n'y a-t-il pas eu de conseil virtuel?

R : Bien que cela aurait été souhaitable, malheureusement nous devons nous assurer que nos directeurs sont équipés de façon à pouvoir participer à un conseil virtuel avec ce que cela implique (ordinateur, caméra, téléphone intelligent, applications). Ce premier conseil de direction virtuel aura lieu le 17 octobre. Cependant une rencontre de pratique pour vos directeurs syndicaux sera accessible le 15 sur demande, entre 18 :30 et 19 :30 afin de tester le système.

Positionnement ADA et cinémomètre laser

Q : Quelle est la position de la Fraternité concernant l'utilisation de l'ADA et les limitations de l'employeur ?

R : Premièrement, qu'il s'agisse de l'application du Code criminel ainsi que dans les paramètres de notre acte de nomination, rien ne nous limite dans l'utilisation de l'ADA pour certains véhicules ou encore à certaines catégories de conducteurs. À notre avis, l'utilisation de celui-ci ne pose pas de problème au niveau juridique. Selon nos informations, l'ADA a déjà été utilisé avec succès dans un cadre élargi. En contrepartie, l'employeur, peut encadrer, limiter, restreindre le travail à effectuer en donnant un outil et en lui donnant les paramètres d'utilisation souhaités. Dans ce cas-ci, l'utilisation de l'ADA demeure exclusivement dans l'application du CSR et le contrôleur routier doit avoir des raisons de soupçonner la présence d'alcool dans l'organisme

d'une personne soumise à une interdiction administrative avant d'utiliser l'ADA, tel que prévu à l'article 202.3 du CSR.

Bien que discutable, cette directive est une demande de l'employeur et comme toutes directives ou procédures, en cas de non-respect, elle est susceptible de faire l'objet de questionnements et de représailles au niveau administratif ou disciplinaire. Nous ne recommandons pas à nos membres d'aller à l'encontre d'une directive.

En ce qui concerne la Fraternité, notre positionnement est très clair, nous sommes d'avis que cette précision d'utilisation ne devrait pas exister et ce, afin de remplir pleinement notre mandat de sécurité routière en pleine possession de nos pouvoirs de constables spéciaux. Encore une fois, il s'agit d'une incohérence parmi tant d'autres qui serviront d'exemple dans l'ensemble de nos requêtes auprès de divers ministères. La Fraternité continuera sans relâche à défendre vos intérêts.

Le même raisonnement s'applique au cinémomètre laser ou aux poursuites à basse vitesse.

Tolérance et surcharges

Q : Quel est la position de la Fraternité sur le retrait de la procédure C-17 ?

R : Svp voir ou revoir le communiqué 2019-41

COVID et zone rouge

Pour vous informer que les agents des 2 postes de la région de Québec participent aux blocus de sensibilisation sur les véhicules circulant entre les régions pour limiter la propagation du virus.



Merci
Votre exécutif